

Appareil de mesure de la lumière : le luxmètre

Le luxmètre relève la quantité de lumière arrivant sur une surface. Cette donnée est utile par exemple en muséographie où les œuvres exposées sont soumises à des [éclairagements](#) réglementés :

Exemple : gravures du XVII^e siècle : éclairement de 50 [Lux](#) pendant deux mois ou de 100 Lux pendant 1 mois.

Au-delà de ces temps d'exposition, la lumière endommage fortement les oeuvres et peut à terme les détruire complètement. D'autres milieux ont souvent besoin de relevés d'éclairage, comme le milieu urbain ou architectural, où des normes strictes sont appliquées.

Il existe **deux types de luxmètres**, à cellule intégrée ou à cellule séparée. Pour faire une bonne mesure, il est nécessaire d'appliquer la cellule bien à plat sur la surface à mesurer et de ne pas créer d'ombre entre la source et la surface. À noter que le spectacle vivant a moins besoin de relevés en Lux, l'oeil humain étant le référent principal de la mise en lumière.